



Assemblée générale

Distr. limitée
6 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 67 de l'ordre du jour
Droits des peuples autochtones

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale*

Débat informel interactif avec des peuples autochtones

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [71/321](#) du 8 septembre 2017, dans laquelle elle a prié son président d'organiser et de présider un débat informel et interactif avec les peuples autochtones à sa soixante-quatorzième session et d'en établir un résumé, en marge de la session de l'Instance permanente sur les questions autochtones et en garantissant, dans la mesure du possible, une représentation régionale équilibrée,

Notant avec préoccupation la situation entraînée par la maladie à coronavirus (COVID-19),

Décide de reporter à sa soixante-quinzième session la requête faite à son président d'organiser et de présider un débat informel et interactif avec les peuples autochtones et d'établir un résumé du débat.

* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 67 de l'ordre du jour.

